

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 V. 300** Vœu relatif à l'avenir de la Gare du Nord

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant les vœux relatifs à la mise en place d'une conférence de consensus sur l'avenir de la Gare du Nord déposé par les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen et au nouveau projet de rénovation de la Gare du Nord déposé par les élu.e.s du Groupe Ecologiste et de Paris (GEP) et les élu.es de Génération.s ;

Considérant l'annonce faite le 22 septembre 2021, par la SNCF, de l'abandon du projet « Gare du Nord 2024 » :

Considérant que malgré l'abandon du projet Stationord, la rénovation de la Gare du Nord, la 1ère en Europe en nombre de passager.e.s, reste une impérieuse et urgente nécessité pour améliorer les conditions quotidiennes des habitant.e.s du quartier et des voyageur.se.s ;

Considérant que cette rénovation doit prendre en compte les besoins des agents, salariées, des usager.e.s de la Gare et des habitant.e.s du quartier et permettre que la Gare s'insère davantage dans son quartier ;

Considérant le besoin, repris dans le cadre d'un protocole signé entre la Ville de Paris et la SNCF, de réaménagement du parking souterrain pour l'accueil de la dépose taxis et VTC et d'une plus grande ouverture de la gare vers le Nord par la création d'une passerelle en direction du boulevard de la Chapelle ;

Considérant que seul un projet travaillé collectivement permettra de répondre aux besoins de toutes et tous ;

Considérant la volonté de la SNCF de proposer un nouveau projet de réaménagement de la Gare du Nord avec une livraison d'ici deux à trois ans concernant principalement l'amélioration des circulations, des espaces publics et du stationnement, puis un projet immobilier plus important à l'horizon 2030 ;

Considérant le vœu adopté par la majorité municipale du conseil du 10ème arrondissement du 28 septembre 2021, disposant de la nécessité d'organiser une conférence de consensus associant l'État, la

SNCF, les régions Ile-de-France et Hauts-de-France, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, les mairies des 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, les organisations syndicales de salarié.e.s, les associations d'habitant.e.s et d'usager.e.s afin de définir un nouveau projet de rénovation pour la Gare du Nord ;

Considérant le besoin de services publics présents dans ce quartier ;

Considérant que le projet à venir devra s'inscrire en pleine adéquation avec les objectifs et grands enjeux climatiques, en intégrant le zéro carbone ou l'utilisation du fret ferroviaire pour les travaux et en favorisant les évolutions liées aux trains de nuit ou le développement d'une logistique urbaine ferroviaire ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- La première phase de travaux soit lancée rapidement par la SNCF en concertation avec les élus locaux, les organisations syndicales de salarié.e.s, les associations d'habitant.e.s et d'usager.e.s afin de répondre au plus vite aux besoins exprimés ;
- Cette première phase de réaménagement soit dédiée à l'amélioration des conditions d'accueil et de transports des voyageurs, ainsi que de la qualité de vie dans le quartier aux abords de la Gare ;
- Sur le projet de long terme porté par SNCF, la Ville conditionne son partenariat à la réflexion et à la définition du projet à la mise en place par la SNCF et sous le contrôle de la ville d'une conférence de consensus associant l'État, la SNCF, les régions Ile-de-France et Hauts-de-France, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, les mairies des 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, les organisations syndicales de salarié.e.s, les associations d'habitant.e.s et d'usager.e.s afin de définir un nouveau projet de rénovation pour la Gare du Nord ;
- La conférence de consensus soit mise en œuvre selon les exigences méthodologiques les plus strictes concernant la prise en compte des expertises disciplinaires et celle des usagers et riverains de la Gare ;
- Que cette conférence de consensus s'appuie sur une démarche d'écoute et de dialogue de proximité engagée avec l'ensemble des habitants et acteurs locaux afin de réfléchir aux conditions auxquelles le projet Gare du Nord pourra constituer une opportunité pour l'avenir du quartier ;
- Le nouveau projet intègre pleinement l'ouverture de la Gare vers le nord du 10<sup>e</sup> arrondissement pour en faciliter l'accès, notamment des habitantes du 18<sup>e</sup> arrondissement ;
- Le nouveau projet valorise également les éléments d'intérêt général prévus dans le projet initial et à déployer dans les meilleurs délais des espaces à vocation sanitaire et sociale ainsi que la création de parkings vélos dotés de 3000 places minimum, désencombrement du parvis, utilisation des sous-sols pour la desserte taxis et VTC, etc. ;
- La transparence complète soit faite par SNCF Gares & Connexion sur le modèle économique du projet de rénovation de la Gare du Nord et des gares franciliennes ;

- Un nouveau plan de financement soit étudié en lien avec l'ensemble des acteurs associés (État, Région, Île-de-France Mobilités, SNCF )
- Le conseil de Paris rappelle au Gouvernement sa responsabilité en tant qu'aménageur du territoire et pilote des transports à l'échelle nationale à assurer le financement de cet équipement de service public de transport d'envergure nationale.